

Téléphones et adresses d'intérêt

-Recensement

Bureaux de la municipalité de chaque commune

-Services Citoyens

Téléphone : 012 dans tout le territoire de la Communauté de Madrid

-Commissariat Général des Étrangers et de la Documentation

Calle General Pardiñas, 90 dup., 28006 Madrid

Téléphone : 91 322 34 00

-Bureau Central de l'État Civil

Calle Montera, 18 Madrid

Téléphone 91 701 43 00

-Services Citoyens pour habitants de la Commune de Madrid

Téléphone : 010 dans tout le territoire de la Commune de Madrid



Comunidad de Madrid

CONSEJERÍA DE ECONOMÍA Y CONSUMO

Instituto de Estadística
de la Comunidad de Madrid

Recensement municipal des habitants

Guide pratique pour la population étrangère

Version en langue française

Le recensement municipal est le registre administratif qui recueille les personnes qui habitent dans une commune. Toutes les personnes résidant en Espagne, Espagnols ou étrangers, sont obligées de s'inscrire au recensement de la commune de résidence habituelle, aussi bien si leur situation administrative est régulière que si elle ne l'est pas.

Pour s'inscrire au recensement il faut présenter personnellement à la mairie de la commune de résidence le Document National d'Identité, passeport ou carte d'étranger, accréditer la résidence dans la demeure où l'on prétend s'inscrire moyennant un document sur lequel doit figurer le nom de la personne voulant s'inscrire au recensement (acte de propriété, contrat de location, facture d'eau, gaz, etc.) et remplir un formulaire d'inscription au recensement fourni par la municipalité.

Si une personne change de lieu de résidence, elle doit solliciter l'inscription au recensement municipal de la nouvelle commune de résidence, qui se chargera de communiquer le nom de la personne à radier à la commune de provenance. Pour les changements de domicile dans la même commune, ou pour tout autre renseignement figurant dans le bulletin de recensement, vous devrez vous adresser à la mairie de la commune de recensement.

Les étrangers provenant de pays hors de l'Union Européenne ne disposant pas de permis de résidence permanente devront renouveler leur inscription tous les deux ans. Si non, la municipalité initiera les démarches pour les radier du recensement municipal.

Les services publics, services sociaux, centres scolaires, assurances médicales, etc. sont organisés par zones géographiques, et les citoyens sont affectés aux uns ou aux autres selon la proximité au lieu de recensement. Certains services publics des communes, de la Communauté de Madrid et de l'État exigent aussi une certaine ancienneté pour pouvoir y accéder ou pour établir la priorité entre les personnes qui les sollicitent, il est donc très important d'être inscrit au lieu de résidence dès le premier moment.

L'accès au logement public, aux services sportifs, aux garderies, aux cours de formation, aux bourses, aux processus de rénovation des permis de travail, à l'obtention du permis de travail pour cause d'enracinement, de sollicitude de nationalité, de mariage, de réunification familiale... ne sont que quelques exemples de l'importance de figurer au recensement municipal dès l'arrivée au lieu de résidence habituel.

REGISTRE NOMINAL DES HABITANTS DE LA COMUNE DE

Feuille d'inscription ou modification

Feuille

de

Rue, place, etc.	Nom de la voie								À remplir par les services de la Municipalité			District				
Numéro	Lettre	Km.	Bâtiment	Entrée	Escalier	Étage	Porte					Section				
Information volontaire														Pâté de maisons		
Nous autorisons les personnes majeures recensées dans cette feuille à communiquer à la Municipalité d'éventuelles modifications dans leurs coordonnées et à obtenir des attestations ou bulletins de recensement. OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/>														Code de la voie		
N° Ordre 01	Prénom	Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>					Date de naissance (jour, mois, année)	Département	Type de pièce d'identité	Carte Nationale d'Identité <input type="checkbox"/>	Passeport <input type="checkbox"/>	Carte de Résident <input type="checkbox"/>			
1er Nom					S'il s'agit d'une nouvelle inscription pour cause de déménagement, veuillez indiquer : Commune (ou Consulat) de provenance						Numéro					
2ème Nom					Département (ou Pays) de provenance						Niveau d'études achevées (Consulter les codes au verso)					
N° Ordre 02	Prénom	Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>					Date de naissance (jour, mois, année)	Département	Type de pièce d'identité	Carte Nationale d'Identité <input type="checkbox"/>	Passeport <input type="checkbox"/>	Carte de Résident <input type="checkbox"/>			
1er Nom					S'il s'agit d'une nouvelle inscription pour cause de déménagement, veuillez indiquer : Commune (ou Consulat) de provenance						Numéro					
2ème Nom					Département (ou Pays) de provenance						Niveau d'études achevées (Consulter les codes au verso)					
N° Ordre 03	Prénom	Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>					Date de naissance (jour, mois, année)	Département	Type de pièce d'identité	Carte Nationale d'Identité <input type="checkbox"/>	Passeport <input type="checkbox"/>	Carte de Résident <input type="checkbox"/>			
1er Nom					S'il s'agit d'une nouvelle inscription pour cause de déménagement, veuillez indiquer : Commune (ou Consulat) de provenance						Numéro					
2ème Nom					Département (ou Pays) de provenance						Niveau d'études achevées (Consulter les codes au verso)					
N° Ordre 04	Prénom	Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>					Date de naissance (jour, mois, année)	Département	Type de pièce d'identité	Carte Nationale d'Identité <input type="checkbox"/>	Passeport <input type="checkbox"/>	Carte de Résident <input type="checkbox"/>			
1er Nom					S'il s'agit d'une nouvelle inscription pour cause de déménagement, veuillez indiquer : Commune (ou Consulat) de provenance						Numéro					
2ème Nom					Département (ou Pays) de provenance						Niveau d'études achevées (Consulter les codes au verso)					
N° Ordre 05	Prénom	Homme <input type="checkbox"/>	Femme <input type="checkbox"/>					Date de naissance (jour, mois, année)	Département	Type de pièce d'identité	Carte Nationale d'Identité <input type="checkbox"/>	Passeport <input type="checkbox"/>	Carte de Résident <input type="checkbox"/>			
1er Nom					S'il s'agit d'une nouvelle inscription pour cause de déménagement, veuillez indiquer : Commune (ou Consulat) de provenance						Numéro					
2ème Nom					Département (ou Pays) de provenance						Niveau d'études achevées (Consulter les codes au verso)					
Nous déclarons que les personnes indiquées sur cette feuille résident dans le domicile signalé et que leurs coordonnées sont correctes										(Pour les nouvelles inscriptions ajoutées à celles déjà existantes)						
Nombre total de personnes inscrites sur cette feuille	Date et signature des personnes majeures inscrites sur cette feuille									Signature d'une personne majeure inscrite précédemment						
<input type="text"/>										Signature						
										À remplir par les services de la Municipalité						
										Date de réception de la feuille						

LÉGISLATION

La Loi 4/1996 du 10 janvier qui modifie la Loi 7/1985 du 2 avril, qui régit les bases du Régime Local en ce qui concerne le Recensement Municipal et le Décret Royal 2612/1996 du 20 décembre, qui modifie le Règlement de population et Démarcation Territoriale des Entités Locales approuvé par le Décret Royal 1690/1986 du 11 juillet.

Le recensement municipal est le registre qui accrédite la résidence et le domicile des habitants de la commune aux effets administratifs.

Toute personne résidant en Espagne est obligée de s'inscrire au Recensement de la commune dans laquelle il vit habituellement. Ceux qui habitent plus d'une commune devront s'inscrire à celle où ils vivent plus longtemps pendant l'année.

Les habitants ont le droit de connaître les informations figurant sur le recensement les concernant et d'exiger leur rectification si les renseignements sont incorrects ou erronés.

Les renseignements figurant au recto de cette feuille permettront de mettre à jour le recensement de votre commune.

La présentation de cette feuille dûment remplie à la Mairie implique votre conformité pour mettre à jour les listes électorales d'après les renseignements fournis.

Conformément à ce qui est dit dans l'article 16.1, 2ème alinéa de la Loi 7/1985 du 2 avril, qui régit les Bases du Régime Local, l'inscription au Recensement Municipal des étrangers non communautaires sans permis de résidence permanente devra être renouvelé périodiquement tous les deux ans. Le non accomplissement de cette exigence de rénovation dans les délais voulus peut donner lieu à la l'expiration de l'inscription.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

- Ecrivez avec un stylo et en lettres majuscules. Indiquez clairement les coordonnées correspondant à chacune des personnes inscrites dans la feuille.
- Si vous demandez l'inscription pour cause de changement de résidence, indiquez dans la case correspondante la commune et la province de provenance. Si vous venez de l'étranger, indiquez le pays et, le cas échéant, le Consulat espagnol où vous étiez inscrit. En cas de changement de domicile dans cette même commune, indiquez dans cette case: MÊME COMMUNE.
- S'il s'agit d'une inscription d'une personne qui n'était pas inscrite auparavant à aucune commune, indiquez dans la case de commune de provenance: AUCUNE. Cette case sera remplie de la même manière pour les nouveaux nés.
- La feuille remplie doit être signée par la personne qui réalise la démarche si le but est la correction ou la mise à jour de données. Quand il s'agit d'une nouvelle feuille d'inscription, tous les majeurs inscrits doivent signer. Si de nouveaux habitants sont ajoutés à une feuille existante, l'autorisation des nouvelles inscriptions devra être signée aussi une personne ayant atteint la majorité déjà inscrite sur la feuille.
- Remplissez la case « Numéro total de personnes inscrites sur cette feuille » afin de garantir l'inaltérabilité des éventuels blancs.
- Consultez tous vos doutes au moment de présenter la feuille à la Mairie.

CODES DE NIVEAU D'INSTRUCTION

11. Ne sait ni lire ni écrire
21. Sans études
22. Enseignement primaire incomplet, cinq années d'enseignement primaire (EGB), certificat de scolarité ou équivalent.
31. Enseignement secondaire, Baccalauréat élémentaire, Certificat d'Etudes Primaires, enseignement primaire (EGB) complet ou équivalent.
32. Formation professionnelle premier niveau. Ouvrier qualifié industriel.
41. Formation professionnelle deuxième niveau. Maître industriel.
42. Baccalauréat supérieur, BUP.
43. Autres diplômés de niveau moyen (aide-soignant, secrétariat, programmeur, steward, diplôme en arts et métiers, etc.).
44. Diplôme d'écoles universitaires (DEUG, Études de Commerce, professeur d'enseignement primaire, infirmier et autres).
45. Architecte ou ingénieur technique.
46. Diplôme de Maîtrise, architecte ou ingénieur supérieur.
47. Diplôme d'études supérieures non universitaires.
48. Doctorat et études de troisième cycle ou de spécialisation suivant la Maîtrise.

DOCUMENTS À PRÉSENTER POUR RÉALISER L'INSCRIPTION

- Bulletin de recensement rempli et signé.
- Document prouvant l'identité des personnes inscrites (Document National d'Identité, carte d'étranger, passeport, livret de famille pour enfants de moins de 15 ans, etc.).
- Document prouvant l'occupation de la demeure (acte de propriété, contrat de location, contrat ou quittance annuel délivrée par la compagnie fournissant le service de téléphone, eau, électricité, etc.). Ce document n'est pas nécessaire en cas d'incorporation de nouveaux habitants à un groupe familial déjà inscrit.
- En cas de rectification ou mise à jour de données, document prouvant les données correctes.